



Commune de

# MONTIGNY–LENCOUP

République Française

Département de Seine et Marne ♦ Arrondissement et Canton de Provins

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le 25 mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mai s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Roger DENORMANDIE

**Etaient présents** : Roger DENORMANDIE, Jean-Jacques BARBACHOUX, James GÉRIN, Nicolas GODIN, Benjamin HEINTZ, Didier FENOUILLET, Chrystelle CAMI, Florian BARBECOT, Laëtitia TIBLE, Sarah HUSSON, Anastasia PODOROJNIY, Frédéric DELPECH, Camille AINOUS et Lison JEANTET.

**Pouvoir** : Aurélie REMISE à James GÉRIN

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Roger DENORMANDIE remercie les membres du précédent Conseil Municipal et particulièrement les deux adjoints sortants. Il leur exprime la gratitude de la commune et leur adresse tous ses remerciements pour leur persévérance et leur motivation tout au long du précédent mandat.

Monsieur Roger DENORMANDIE procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des conseillers

Il les déclare installés dans leurs fonctions.

Madame Chrystelle CAMI est désignée en qualité de secrétaire.

Monsieur Roger DENORMANDIE procède à la lecture de la charte de l' élu local.

### **Election du Maire**

Monsieur Jean-Jacques BARBACHOUX qui est le plus âgé des conseillers prend la présidence de l'assemblée. Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à la constitution du bureau. Les deux assesseurs sont Nicolas GODIN et Anastasia PODOROJNIY.

Monsieur Roger DENORMANDIE a proposé sa candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fournie par la Mairie.

Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Résultats : M. Roger DENORMANDIE : 15 voix

M. Roger DENORMANDIE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **Fixation du nombre d'Adjoints**

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 4 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

### **Election des Adjoints**

Sous la présidence de M. Roger DENORMANDIE, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Le Maire a rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire avait été déposée.

Il a, ensuite, été procédé à l'élection des Adjoints au Maire.

Résultats de l'élection :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

La liste « Liste des adjoints pour Montigny-Lencoup » obtient 15 voix.

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. James GÉRIN.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, soit :

- M. James GÉRIN Premier Adjoint
- Mme Anastasia PODOROJNIY Deuxième Adjoint
- M. Jean-Jacques BARBACHOUX Troisième Adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.